

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2022

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE 004-250401072-20220331-DEL22_03_C3
DE HAUTE PROVENCESYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
31/03/2022
FORMATION PLENIERE**L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,**

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 16	45
Total des voix : 125		

Etaient présents :21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélia CARTON : Blieux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUIX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur. (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT**4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :**

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambruisse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTESTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT.

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES ET DE L'ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE AU 1^{ER} AVRIL 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

Vu la délibération du Bureau en date du 22 mars 2016 approuvant le projet d'équipe du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date du 17 décembre 2022 modifiant le projet d'équipe et l'organigramme

Vu l'avis rendu par le comité technique placé auprès du Centre de gestion des Alpes de Haute Provence en date du 17 mars 2022

Le Président expose,

Avec l'évolution des besoins du territoire en termes de développement économique générique et l'augmentation récente des projets et des enjeux portés par le pôle Développement, comme de la charge de travail constatée du responsable de pôle, les élus du Parc ont souhaité réfléchir à l'évolution de l'organisation de ce pôle dans le contexte du départ du responsable de pôle Développement. Différents scénarios ont donc été étudiés pour tenir compte :

- de l'évolution de rôle nécessaire du parc en termes de soutien au développement économique du territoire, compétence développée récemment par les intercommunalités du territoire, et donc d'un moindre besoin de soutien généraliste du Parc sur ce sujet,

- de l'augmentation de la taille du pôle avec la poursuite de la mise en place des équipes saisonnières de gestion de sites ou du dispositif écogardes (même si elles sont chacune gérée par un encadrant intermédiaire)
- du développement à venir des questions de gestion de sites aménagés dans le cadre de l'Opération grand site des gorges, et bientôt des lacs du Verdon
- de l'évolution des enjeux agricoles du territoire et de la demande de les prendre en compte plus fortement dans la future charte du Parc en développant des actions pour le maintien du pastoralisme, la préservation de la biodiversité agricole, l'évolution des pratiques pour diminuer leur impact sur l'environnement...
- du besoin d'un renfort de l'équipe sur les questions agricoles pour répondre aux priorités de la nouvelle charte,
- de la multiplication des gros projets portés par ce pôle (d'investissements ou d'animations) financés par de nombreux partenaires financiers demandant une attention particulière,
- et de la très faible probabilité de lui trouver un nouveau responsable de pôle présentant les mêmes compétences et à même de porter un pôle aux enjeux aussi différents. En effet, notre chargé de mission développement qui avait une formation généraliste en termes de développement économique avait développé au fur et à mesure des années ses compétences en matière agricole en particulier.

Après analyse des enjeux et du fonctionnement du pôle et échanges avec le responsable de pôle, les élus du parc ont donc **proposé l'évolution du pôle développement pour le scinder en deux pôles plus petits**, chacun géré par un responsable de pôle spécifique qui permettrait de :

- 1- créer deux pôles de taille plus petite pour faciliter le suivi des enjeux, des projets et des équipes dédiées :
 - un Pôle Agricultures et pastoralisme,
 - un Pôle Ecotourisme et gestion des sites fréquentés
- 2- renforcer l'équipe technique dédiée aux questions agricoles de deux manières complémentaires :
 - a. en **faisant évoluer le poste actuel de « chargé de mission agriculture » en un poste de « chargé de projet biodiversité domestique** pour prendre en compte le développement du plan d'action biodiversité domestique fruitière développé récemment par le Parc et le besoin d'opérationnalité.
 - b. et en **créant un emploi permanent d'ingénieur de « chargé de mission agriculture et pastoralisme – Responsable de pôle** pour pouvoir dégager une ingénierie supplémentaire / traiter les nouveaux enjeux stratégiques / aller chercher de nouveaux moyens financiers parfois complexes / accompagner techniquement les agents en charge des questions agricoles...
- 3- tenir compte du moindre besoin en termes de développement économique générique, en supprimant le poste de chargé de mission développement
- 4- de renforcer le nombre de responsable de pôle et répartir la charge d'encadrement de l'ancien responsable de pôle développement en confiant cette fonction au chargé de mission tourisme actuel ainsi qu'au futur chargé de mission agricultures et pastoralisme.

Cette évolution du pôle développement durable en 2 pôles va permettre également de mieux faire correspondre l'organisation technique à l'organisation politique du syndicat et aux commissions thématiques existantes qui portent les mêmes intitulés (Agricultures et pastoralisme / Ecotourisme et gestion des sites fréquentés), ainsi que de faciliter l'encadrement des agents par les 2 nouveaux responsables de pôles qui n'interviendront plus que dans un seul de domaine de compétences (agriculture ou tourisme).

Les 9 agents déjà présents à l'année au sein du pôle Développement (en plus de l'emploi permanent d'ingénieur qui serait créé) ainsi que les agents saisonniers (écogardes ou de gestion des sites Point Sublime-Couloir Samson-Cavalier) sont concernés par l'évolution de l'organisation des services. Si cette évolution est validée, ils verront leur fiche de poste évoluer pour prendre en compte la modification de leur pôle de rattachement et de leur responsable de pôle.

Le projet d'organigramme 2022 permettra également d'afficher la **reconduction pour l'été 2022 de la gestion expérimentale et saisonnière des parkings et de l'accueil sur les sites du Point sublime - couloir Samson**, en attendant la finalisation des travaux de la maison de site fin 2022. L'expérimentation menée en 2021 ayant donné satisfaction, la même organisation en termes RH est proposée en 2022.

D'autre part pour information le projet d'organigramme 2022 du syndicat mixte va permettre d'intégrer également des évolutions en lien avec des emplois non-permanents qui se sont terminés fin 2021, ont été créés ou pourraient l'être (suite au DOB) en lien avec des moyens temporaires que le syndicat a obtenus ou en voie d'obtention grâce à des appels à projets pour mener des missions temporaires traduites par des contrats de projet :

- fin de mission de technicien chargé de dépollution des lacs (12 mois sur financements spécifiques) fin 2021,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20220331-DEL22_03_C3

- fin de mission de technicien inventaires zones humides (12 mois sur financements spécifiques) fin 2021
- nouvelle mission de technicien atlas communaux de la biodiversité – zones humides (24 mois sur financements spécifiques) début 2022,
- nouvelle mission de chef(fe) de projet schéma des d'accueil lacs (24 mois sur financements spécifiques) prévue pour mai 2022,
- nouvelle mission possible de Chargé(e) de gestion qualité des eaux et nappes souterraines (12 ou 24 mois en cas d'obtention de financement spécifiques pour réaliser une étude).

L'ensemble des agents concernés par ces évolutions de l'organisation des services ont été informés de la procédure. Leurs traitements et salaires seront maintenus à l'identique.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- Approuvent l'évolution de l'organisation des services telle que présentée,
- Approuvent l'organigramme 2022 joint en annexe de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



DEL22_03_CS3_11

ORGANIGRAMME du SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON - PROJET au 1er avril 2022

